



Stade Jeunesse Macaoudaise

« Fier de son Passé – Résolument tourné vers l'Avenir »

Monsieur le Président
de la Commission Régionale des Litiges et de l'Ethique

Macau le 21.09.2009

OBJET : Confirmation de réserve

Rencontre 11997198 du 19.09.09
Coupe Gambardella
CENON RD 1 – MACAU SJ 1

Je vous prie de trouver ci-dessous confirmation de notre réserve déposée avant match sur la participation et la qualification des joueurs de Cenon suivants :

- AMAHMOUD Abdelamate licence n° 2544000219
- GROTHE Prince licence n° 2543389744
- DA COSTA Ralf licence n° 2544015347
- HEZER Cem licence n° 300540505.

pour le motif : ces 4 joueurs « mutés hors période normale » figurent sur la feuille de match alors que les règlements généraux n'autorisent la participation que de 2 joueurs mutés hors période normale.

Melle ARCHAT Andréa, arbitre de la rencontre, a tenu à conserver les 3 exemplaires de la feuille de match et la feuille annexe avec la réserve, se chargeant de les faire suivre.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous envoyer une copie de cette feuille de match et de son annexe afin de garder une trace de cette rencontre et de l'archiver.

Dans l'attente de l'application de ce règlement et des suites données par votre commission, recevez monsieur le Président mes salutations les meilleures.

Claude BOUVET
Secrétaire du SJ Macau